



Aux urnes Citoyens...

sommaire

2/3

VIE DES ENTREPRISES :

- > Caixa, on peut gagner
- > SMACL, belle victoire de la CGT
- > BPCE, ce que cache la renégociation

4/6

VIE FÉDÉRALE :

- > ACPR : Rapport d'activité 2015

7

VIE CONFÉDÉRALE :

- > La liberté d'expression existe-t-elle encore pour le Ministre du Travail
- > Aude Lancelin, indépendance rédactionnelle

8

JURIDIQUE :

- > Télétravail et titres-restaurant

HUMEUR :

- > Mascarade

9

ACTUALITÉ :

- > Votation citoyenne prochaines actions

10

EXPRESSION LIBRE :

- > Un projet attentatoire



Voilà maintenant plus de 3 mois que les salarié-e-s répondent à l'appel de 7 organisations syndicales de salariés et de la jeunesse et se mobilisent contre la loi travail. Malgré les manifestations nombreuses, les grèves déclarées dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, le gouvernement refuse d'entendre raison et passe en force à coup de 49-3

pour contourner le débat démocratique. La manifestation nationale du 14 juin, temps fort de cette semaine, ne va pas sonner la fin de la lutte contre ce projet de loi régressif et nocif pour les salarié-e-s.

Le combat mené contre la loi travail n'est pas le seul sujet d'actualité dans les entreprises de nos secteurs. Les fusions se poursuivent dans la banque, dans le courtage. Les PSE se multiplient (BNPP CIB, et carrefour banque pour les dernières annonces). C'est la preuve que les entreprises n'ont pas besoin d'aide supplémentaire pour licencier des salarié-e-s et faire payer à la collectivité leur soif de rentabilité et de profitabilité (comme ils disent...) Ces exemples justifient que nous nous mobilisions contre toutes les formes de régressions sociales.

Votation citoyenne. Les syndicats de notre fédération se sont résolument inscrits dans le déploiement de la votation citoyenne organisée par l'inter-syndicale. L'ensemble des votes sera remonté au gouvernement le 28 juin. Nous sommes dans la dernière ligne droite. Votons et faisons voter pour démontrer, s'il en était encore besoin, que contrairement au gouvernement les syndicats n'ont pas peur du débat démocratique.

La CGT a des propositions pour que le progrès social soit le maître mot des réformes à venir. Le retrait du projet de loi El Khomri est un préalable. Comme pour le CPE en son temps, nous pouvons gagner. Alors restons mobilisés...

Valérie Haussmann
Secrétaire de la FSPBA





Caixa Geral de Depositos France (CGD) Banque de l'Etat Portugais, succursale France



On peut gagner

Des avancées

Après 6 jours de grèves (intersyndicale CGT, FO, CFTC) les salariés de la CGD – plus de 500 salariés – en France viennent d'obtenir plusieurs avancées.

Le protocole d'accord signé par les 3 syndicats de l'entreprise (Cgt, Fo, Cftc) compte 20 points avec augmentation des salaires, des effectifs et amélioration des conditions de travail.

■ **140 euros bruts** de salaires en plus chaque mois – valeur 1er juin 2016.

■ **Deux primes de 500 euros** pour les Vacances (versée en juin) et pour Noël (versée en Novembre).

■ **Passage de tous les Directeurs** d'agence adjoints à la catégorie « cadres ».

■ **Comptabilisation du temps** de travail avec saisie informatique des heures d'entrée et sortie journalière des salariés d'agences. Les heures supplémentaires seront ainsi comptabilisées, payées ou récupérées au choix du salarié.

■ **Augmentation et adaptation** des effectifs des services, agences et équipe volante en fonction des besoins au plus tard en décembre 2016.

■ **Fixation des niveaux de rémunération** minimum pour chaque fonction pour décembre 2016.

■ **Fixation pour 3 ans** du montant brut des indemnités de licenciement à 2,5 fois le montant prévu par la convention collective de la banque.

■ **Principe de transparence** du

mérite avec critères et chiffres à publier – à définir en CE.

■ **Prise en compte** de tous les temps partiels à 80% pour les agents âgés de plus de 58 ans.

Et aussi...

Appréciation, plan de carrière, périodicité des révi-

sions salariales, prime de remplacement, traitement de certaines opérations... font également partie des points de ce protocole d'accord. Les jours de grève ne sont pas retenus et n'ont aucune incidence sur participation, intéressement, RTT, congés etc.

Les salariés de la « Caixa » montrent ce qu'il est pos-

sible d'obtenir en se mobilisant tous ensemble.

Ce qu'ils ont obtenu est largement atteignable dans l'ensemble du secteur bancaire au vu de ses résultats et des versements de dividendes aux actionnaires.

SMACL* Une belle victoire

Les élections professionnelles du 10 mai ont rebattu les cartes au sein de la Mutuelle. La CGT SMACL qui a obtenu un taux de représentativité de 52,79% devient majoritaire.

C'est 5 points de plus qu'en 2014, malgré l'arrivée d'une nouvelle organisation syndicale. Un résultat qui progresse sur le collège des employés et sur celui des cadres (+ 12 points). Le taux de participation dépasse 60 %. Un pied de nez aux discours ambiants selon lesquels le syndicalisme ne serait plus représentatif.

LA Cgt SMACL est maintenant incontournable pour négocier les prochains accords d'entreprise. Cette victoire est le fruit de l'investissement et du travail accompli ces deux dernières années. L'action syndicale de terrain demeure la priorité de ses élus et de ses représentants.

30 ans d'existence

Créée en 1986, en pleine vague de licenciements, la Cgt SMACL fête ses 30 ans. Trente années d'avancées sociales, avec des moments parfois compliqués mais aussi victorieux (en 1986 trois salariés sauvés, en 2009 la fin de

l'ère de Bernard Bellec alors Président de l'Union SMACL).

Les enjeux pour les 3 prochaines années

Des mutations économiques s'annoncent à SMACL Assurances : Possible absorption dans un énorme groupe de mutuelles santé, modification profonde de l'activité avec l'arrivée du digital, réforme territoriale...

Plus que jamais, la Cgt SMACL compte bien jouer son rôle de « contre-pouvoir » avec pour seul objectif : le progrès social. ■

* Créée en 1974 par des élus. La Société mutuelle d'assurance des collectivités locales ou SMACL Assurances est la société d'assurance mutuelle des collectivités locales, des élus et agents territoriaux et des associations. Elle est basée à Niort.





BPCE

Classification : que cache la renégociation ?

La direction de BPCE vient d'ouvrir des négociations pour changer le système de classification des Caisses d'épargne et proposer en remplacement celui de l'AFB déjà en cours aux Banques populaires.

Pour la Cgt, cette négociation est l'opportunité de faire évoluer le système de classification actuel des caisses d'épargne.

La Cgt souhaite prendre en compte :

- La classification des salariés (et non des postes).
- Le niveau d'embauche : aujourd'hui bac + 4-5.
- Une carrière minimale garantie ainsi que la reconnaissance de l'évolution des connaissances et compétences acquises au cours d'une carrière,
- L'irruption du digital avec la maîtrise de nouvelles compétences, de nouveaux outils, de nouvelles relations clients,

- La construction d'une grille salariale à partir d'un premier niveau à 1700€ net/mois.
- La rémunération à 100% des promotions,
- L'accès à la formation professionnelle qualifiante, la reconnaissance salaire/classification des formations initiales et obtenues au cours de la vie professionnelle,
- La place et définition de l'encadrement avec en corollaire la question d'un nouveau statut de l'encadrement.

La direction BPCE avance en catimini sur ce dossier et ne donne aucun élément sur les questions soulevées. Tous les syndicats (la Cgt parle de déloyauté) exigent d'avoir une vue d'ensemble des intentions patronales. La délégation patronale doit apporter des précisions lors de la prochaine réunion de négociation.



Les banques françaises sont en excellente santé

ACPR, rapport d'activités 2015

Le Gouverneur de la Banque de France s'est montré résolument positif lors de la présentation au public, le 23 mai, du rapport d'activités 2015 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution qu'il préside. « *Le système bancaire est aujourd'hui solide, parmi les plus solides d'Europe et des économies avancées : nous l'avons, avec le ministre des Finances redit au G7 de Shanghai ce week-end. Ceci vaut aussi pour le marché de l'assurance* », a déclaré François Villeroy de Galhau. **Une bonne nouvelle... donc pour la stabilité financière dans notre pays. A prendre très au sérieux, car c'est un ancien banquier qui nous le dit...**

Une bonne nouvelle aussi, sans doute, pour les salariés des secteurs financiers, plus habitués à l'apitoiement de leurs Directions qu'à entrevoir la réalité telle qu'elle est. Le Gouverneur a mis en évidence la bonne résilience de la banque de détail, souvent et à tort présentée comme non rentable, et le dynamisme de la Banque de financement et d'investissement. Un discours très éloigné du climat anxieux savamment distillé parmi les salarié-e-s de certains établissements, qui subissent de plein fouet et sans ménagement réductions massives d'effectifs, réorganisations et plans sociaux. Il faut croire que la vérité est ailleurs...

Le contexte de taux historiquement bas (voire parfois négatifs) amène à une situation inédite en France.

Les taux bas sont à double tranchant. Aubaine pour les uns (baisse du coût du risque

pour les banques et accroissement de la distribution des crédits), « poison » distillant ses effets doucement mais sûrement pour d'autres pans de l'activité financière. Ainsi, les inquiétudes demeurent sur le secteur de l'assurance-vie, particulièrement pour les fonds en euros pour lesquels la réduction des taux de revalorisation des contrats semble inévitable. Gare aux arbitrages et aux doux chants des sirènes des marchés financiers. La réorientation de l'épargne n'est pas sans conséquence, surtout pour les épargnants que l'Autorité a mission de protéger. On mesure bien ce qui se passe Outre Atlantique avec certains fonds de pension privés, victimes de la faiblesse des taux, qui ne seront bientôt plus en mesure de régler les prestations aux retraités du transport routier. La retraite par capitalisation, louée par E. Macron entre autres, François Villeroy de Galhau estime aussi que l'environ-

nement de taux bas devrait conduire les investisseurs à des rendements moins élevés. Faut-il compter sur le fait que le capital saura contenir sa faim réputée insatiable ? Le Gouverneur est sans doute le seul à croire que les actionnaires sont enclins à se satisfaire

Activité 2015

Amélioration des résultats des principaux groupes bancaires en 2015

De l'argent, il y en a... et pas seulement dans les caisses du Panama !

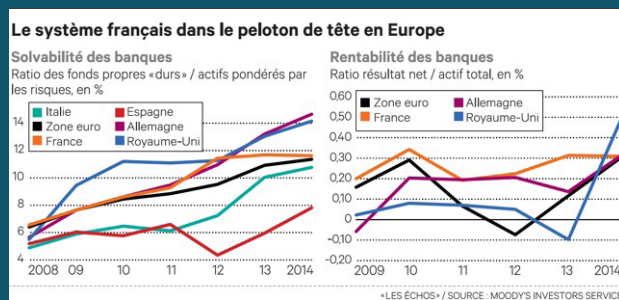
- Résultat net part du groupe : 23,7 milliards d'euros en 2015
- 66% et + 9,4 milliards d'euros par rapport à 2014
- hausse limitée à 8% hors éléments exceptionnels.

Renforcement des fonds propres

- Ratios de solvabilité Common equity tier 1 « full CRR/CRD4 » : 12,6% à fin 2015 vs 11,8% en 2014.
- Doublement des fonds propres « durs » entre décembre 2008 et décembre 2015.

Quelques chiffres

- 81 contrôles sur place
- Analyse de 3 400 publicités
- 28 sociétés ont fait l'objet d'un contrôle sur les contrats d'assurance vie en déshérence
- 11 procédures disciplinaires, avec des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé de 9,33 millions d'euros.





de coupe-faim... Parmi les autres priorités de l'action de contrôle, le renforcement des missions en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) est particulièrement marqué, après les attentats de janvier et novembre 2015.

Au chapitre des sanctions

Le président de la Commission a décliné les procédures et décisions disciplinaires prises au cours de l'année, pour des méfaits divers, et ayant conduit à ses condamnations pécuniaires d'un montant cumulé de 9,33 millions d'euros (contre 102,13

millions en 2014, et 15,42 millions en 2013). C'est un maigre butin, au regard des prises régulières du régulateur américain. On est bien loin des centaines de millions, voire des milliards, ayant traversé l'Atlantique (depuis le début de la crise, les banques ont payé un lourd tribut 190 milliards de dollars aux Américains).

Dans l'assistance, les questions des journalistes et des professionnels furent nombreuses. La problématique identifiée, mais non résolue des paradis fiscaux accapara l'essentiel des échanges. Pour finalement peu de réponses. Pour l'instant... ■

Qu'est-ce que l'ACPR

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. Son président, François Villeroy de Galhau, est le gouverneur de la Banque de France.

Autorité administrative indépendante, elle veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

L'ACPR dispose des pouvoirs de contrôle et de sanction et peut prendre des mesures de police administrative. Ses missions et son champ de compétence sont définies par l'article L. 612-1 du Code monétaire et financier.

La documentation relative au rapport d'activités 2015 est librement accessible sur le site internet de l'Autorité : <https://acpr.banque-france.fr/publications/rapports-annuels/rapport-dactivite-2015.html>

Paritaire de branche Assistance

Accès aux soins

La Cgt refuse de sacrifier la santé des salariés pour préserver les dividendes des patrons. L'accès aux soins et à une complémentaire de haut niveau fait partie des garanties historiques des salariés des sociétés d'assistance. Depuis la création des sociétés d'assistance, proches du monde de l'assurance, les salariés ont bénéficié d'une protection sociale forte. Cette protection a été confirmée par la Convention Collective de 1994.

Depuis la Loi de finances 2014 (rétroactive), les salariés ont subi l'intégration de la part patronale de la cotisation de la complémentaire santé dans leur assiette fiscale. Cette intégration a entraîné une perte de revenus et des conséquences importantes sur leur pouvoir d'achat sans aucune compensation de la part des entreprises.

Cette même année 2014 les représentants patronaux en branche ont refusé toute augmentation de la grille des salaires. Aujourd'hui, les entreprises souhaitent à tout prix rentrer dans le cadre des contrats responsables, afin d'éviter une augmentation de la taxe sur leur cotisation, quitte à faire reculer les droits à la santé des salariés.

Toujours les mêmes...

La Cgt refuse que les salariés subissent une double peine : une réduction de leur pouvoir d'achat par l'intégration fiscale et une réduction de leurs prestations santé par une remise en cause des accords existants. Aujourd'hui, face aux menaces sur le système de santé, la branche doit maintenir un haut niveau de prestations. Il est indispensable, pour la CGT de garantir et d'améliorer en branche les prestations santé et prévoyance des salariés par un meilleur niveau de prise en charge.

La Cgt demande que les entreprises assument le surcoût entraîné par une sortie du contrat responsable. Les salariés ont déjà dû assumer l'intégration de la cotisation dans leurs impôts. Au moment même où les conditions de travail ne cessent de se dégrader et où la branche refuse de négocier sur la pénibilité, la Cgt ne peut accepter qu'une nouvelle fois, ce soit les salariés qui paient. ■

Relevé de décisions du bureau du 12 mai 2016

CONGRES FEDERAL

Lancement du groupe de travail « Document d'Orientation » qui se réunira pour la première fois le 25 mai. Hervé Hirsch se charge d'envoyer la convocation aux participants. Le groupe de travail « statuts » a commencé à travailler et réfléchit sur ce qui est attendu d'un futur membre du comité fédéral (il est nécessaire que les structures dont il dépend lui donne du temps pour travailler avec la fédération).

INTERNATIONAL

Corinne Ferreira recherche deux personnes pour travailler sur les réglementations bancaires au niveau européen. Philippe Sans veut bien participer mais seulement pour assurer la transition. Des réunions ont eu lieu dernièrement avec l'UGTT et l'UGTA : le problème de la syndicalisation des jeunes se pose aussi en Tunisie.

ACTUALITES BRANCHES ET ENTREPRISES

Conventions de branches.

La CFDT a demandé lors de la dernière réunion FBF à converger vers un statut commun de toutes les banques – idem au niveau des assurances. Les patrons sont déjà quasiment prêts. Le recours à un cabinet d'expert pour faire l'état des lieux des différentes conventions nous paraît nécessaire. Un appel d'offre sera fait.

Secteur Assurances

Réunion préparatoire le 23 mai pour la protection sociale et paritaire le 24 mai sur ce thème.

LES CADRES

Journée syndicalisation des cadres : le 02 juin 2016. (NB : est reportée)

LES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail économique

Il se réunira la veille du comité fédéral. Nécessité également que ce groupe de travail se penche sur l'accord CETA et sur les consé-

quences qu'il pourrait avoir sur nos secteurs.

Groupe de travail « communication »

Le journal de notre fédération est en cours de finalisation. Sa parution bimensuelle débutera le 01 juin. Pour mémoire, il est destiné aux syndicats et aux syndiqués uniquement. Rappel aux syndicats de faire remonter leurs tracts. Chaque membre du bureau devra contribuer à l'élaboration du journal par la rédaction d'éditos.

LES FINANCES

Aurélien Soustre demande l'achat d'un ordinateur portable pour ses activités au CCSF et ACPR : valeur entre 300 et 400 euros. Accord donné à l'unanimité. Club omnisport de la CGT : un don de 200 euros est décidé à l'unanimité.

LOI TRAVAIL

Nécessité de mobiliser largement dans nos entreprises.

DIVERS

Participation au CCN du mois de mai

Valérie Haussmann siège en qualité de membre de la CEC et Olivier Bebin est absent : Alain Babin représentera la fédération le premier jour.

Avenir Social :

Assemblée générale se tiendra le 16 juin. La fédération présente la candidature d'Olivier Bebin au conseil d'administration.

Cogitiel – Cogetise

Une nouvelle version est prévue pour fin d'année début d'année prochaine

Bureaux

La fédération dispose de trois bureaux à la Bourse du travail qu'elle n'utilise pas directement une mise à jour des accès sera faite auprès de l'administration de la bourse du travail.

Assurance chômage Des solutions existent

Le déficit de l'UNEDIC va frôler les 4 milliards d'euros cette année et la dette cumulée est de 25 milliards d'euros. La CGT a des propositions.

Deux situations ont conduit principalement à cette situation : l'explosion de la précarité avec la multiplication de contrats courts et partiels et l'envolée des ruptures conventionnelles. Si la loi travail que nous combattons était adoptée, la situation de l'emploi en France se dégraderait davantage et viendrait aggraver le déficit de l'assurance chômage.

Le MEDEF fait toujours barrage

Des négociations ont débuté. Pour le syndicat patronal, il n'est pas question d'augmenter la cotisation. Pourtant, ce sont bien les politiques patronales qui creusent le déficit de l'UNEDIC. Le développement du recours au CDD, les temps partiels contraints, les plans de départs volontaires ou autre plans sociaux relèvent bien des stratégies patronales.

Nos secteurs d'activité ont une large responsabilité dans cette dégradation

American express, Euronext, Société générale ou BNPP, pour ne citer qu'eux, annoncent des suppressions de postes avec des départs volontaires, ou non. Au final, ce sont des milliers de salariés au chômage. Quant au recours au CDD, il est en augmentation dans le secteur de l'assurance, l'assistance ou le courtage.

Les propositions de la CGT :

- Taxer davantage les contrats précaires : gain estimé à plusieurs centaines de millions d'euros
- Mettre à contribution les employeurs à l'initiative de ruptures conventionnelles : recettes estimées à 300 millions d'euros
- Déplafonner simultanément contribution et allocation jusqu'à 8 fois le plafond de la sécurité sociale : recette estimée 7 à 800 millions d'euros
- Réaliser l'égalité professionnelle Femmes/Hommes. Nous proposons que le législateur mette en place des sanctions dissuasives pour toutes les entreprises où l'égalité professionnelle n'est pas réalisée : recette estimée à plusieurs millions d'euros.

Il est indispensable que l'accord assurance chômage prévoit de nouvelles recettes pour mieux protéger et accompagner les demandeurs d'emploi. Plus de 50% d'entre eux ne sont pas indemnisés. Ces recettes doivent également permettre d'assurer la pérennité du régime d'assurance chômage.

Les organisations syndicales ont demandé à l'UNEDIC une estimation précise afin d'affiner le chiffrage de leurs propositions.

La CGC et FO partageaient les propositions de la CGT mais le MEDEF a fait capoter la négociation.



La liberté d'expression existe-t-elle encore pour le Ministère de l'Intérieur ?

C'est avec stupéfaction que la CGT vient de découvrir les consignes de sécurité publiées par le Ministère de l'Intérieur pour l'Euro. Dans le chapitre intitulé « Bien se comporter au sein et aux abords des stades », le Ministère de l'Intérieur recommande de « ne pas tenir de propos politiques, idéologiques, injurieux, racistes ou xénophobes ». Ces consignes remettent en cause le fondement de la démocratie, la liberté d'expression.

Un scandaleux mélange des genres

En mettant sur le même plan propos diffamatoires, racistes ou xénophobes, qui relèvent de l'infraction pénale, et propos politiques et idéologiques, qui fondent les libertés constitutionnelles et le débat démocratique, il génère un scandaleux mélange des genres. Notons au passage que le ministère de l'intérieur s'inquiète davantage des propos politiques que du sexisme et de l'homophobie, oubliés de ces consignes alors qu'ils sont malheureusement bien présents dans les stades.

Le gouvernement a-t-il peur que les supporters, qui sont aussi salarié-es, privé-es d'emplois, jeunes... ne débattent de la loi travail ?

La ficelle est grosse et démontre que la stratégie visant à opposer supporters et grévistes ne fonctionne pas. Une large majorité de français-es refusent la loi travail, c'est donc aussi le cas des suppor-

ters. De telles consignes sont en tout cas la preuve de la fébrilité du gouvernement, qui depuis 4 mois, en empêchant la négociation et le débat parlementaire, refuse tout débat sur la loi travail. La CGT exige des clarifications rapides de la part du ministère de l'intérieur et la modification de ces consignes, manifestement contradictoires avec les libertés constitutionnelles.

La CGT continuera sa campagne d'information massive sur la loi travail et ses dangers, sur les lieux de tra-

vail, les lieux publics et aux abords des stades. La CGT Ile de France a organisé d'ailleurs dès le 10 juin après-midi une opération « Carton rouge à la loi Travail ». Des initiatives de votation et débats avec les supporters sont prévues partout en France.

La balle est dans le camp du Gouvernement

La CGT réitère son appel à l'ouverture de discussions pour que les supporters

passent un bel Euro et que ce grand évènement sportif valorise la France. L'intersyndicale attend toujours la réponse du Président de la République à son courrier du 20 mai dernier, dans lequel les organisations syndicales demandaient à être reçues. Par son refus de négocier le gouvernement est responsable du blocage. La loi travail est minoritaire dans l'opinion, minoritaire chez les syndicats, minoritaire chez les parlementaires, elle doit être retirée.

Indépendance rédactionnelle : « le crime d'Aude Lancelin »



Aude Lancelin, directrice adjointe de la rédaction de l'Obs, a été licenciée le 20 mai dernier. Officiellement pour motif « managérial »...

En fait ce que lui reproche Claude Perdriel (toujours actionnaire à 34%) et il s'en explique sur le site du Figaro, c'est de publier dans les pages « Débats » des points de vue qui seraient

contraires à la charte du journal et à sa ligne éditoriale « social-démocrate », bref de donner trop de place à la « gauche radicale » et à Nuit Debout.

Effectivement il existe une charte de déontologie à l'Obs depuis avril 2004, par ailleurs actualisée avec les nouveaux actionnaires. Elle stipule que les « débats

sont ouverts et le pluralisme d'opinion des éditorialistes doit être respecté ». Elle précise même que c'est au comité éditorial de veiller au respect de la ligne éditoriale... Tout ces principes édictés ont été bafoués.

Une preuve de plus que les chartes déontologiques si chères à nos législateurs ne garantissent en rien l'indépendance des rédactions vis à vis des actionnaires. Le SNJ-CGT apporte tout son soutien à la rédaction de l'Obs qui a voté à 80% une motion de défiance et qui refuse de voir interférer les actionnaires dans l'exercice de leur métier.

Communiqué du Syndicat National des Journalistes CGT Montreuil, le 2 juin 2016



Télétravail et titres-restaurant

Le salarié « télétravailleur » est un salarié à part entière...

Sur son site internet, l'Urssaf consacre une fiche pratique relative au télétravail. Il est notamment rappelé que le salarié télétravailleur bénéficie des mêmes droits individuels négociés collectivement que ses collègues travaillant en entreprise.

Il doit par ailleurs bénéficier d'une rémunération équivalente (travail de valeur égale, salaire égal), de la même politique d'évaluation, de la for-

mation professionnelle et des mêmes avantages sociaux tels que titres-restaurant, Chèques Vacances. Ainsi, à partir du moment où le travail est organisé en deux parties entrecoupées d'une pause repas, le télétravailleur doit se voir attribuer un titre-restaurant.

La FSPBA Cgt rappelle

Le télétravail affaiblit les collectifs et isole les salariés. Il faut qu'il demeure une

exception. Il ne peut et ne doit concerner que des volontaires. La plus grande vigilance doit être portée sur le contenu des accords éventuellement négociés dans les entreprises de notre secteur.

Source Fiche pratique URSSAF <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/les-elements-a-prendre-en-compte/les-frais-professionnels/le-teletravail.html>

JE VOUS ACCORDE VOTRE
TÉLÉTRAVAIL ... LE WEEKEND
ET EN SOIRÉES



Projet de loi travail El Khomri Participez à la votation citoyenne !

La démocratie ayant un sens pour les salarié-e-s, les jeunes, les privé-e-s d'emplois, les retraité-e-s, l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL, UNL) mobilisée depuis presque 3 mois a décidé d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

Depuis trois mois, la mobilisation des salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s s'est construite dans le pays pour combattre le projet de Loi Travail et porter l'exigence de nouveaux droits sociaux pour les salarié-e-s. Pour toute réponse le gouvernement a choisi le déni de démocratie avec l'utilisation du 49.3, puis l'autoritarisme et la répression.

Plus de 70 % de la population est opposée à ce projet de loi ainsi qu'à l'utilisation du 49.3. Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet de loi, pour tenter d'en minimiser les impacts, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés et pour les jeunes.

Un projet inacceptable

Ce texte reste fidèle à son objectif de départ, l'inversion de la hiérarchie des normes

Nouvelles grèves, nouvelles actions les 23 et 28 juin
L'intersyndicale CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNI et Fidl appelle à deux nouvelles journées d'actions. Pourquoi ces deux dates ?
23 juin : le projet de loi travail sera voté au Sénat
28 juin : le résultat de la votation citoyenne sera remis aux préfets
Restons mobilisés...

(article 2) et à la primauté donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salarié-e-s et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises... Avec pour

finalité, l'inégalité entre les salarié-e-s d'un même secteur, l'éloignement de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et une course au dumping social.



Pour organiser un vote ou trouver un bureau de vote citoyen sur son lieu de travail ou d'études rendez-vous sur **votationtravail.fr**
Le site permet d'annoncer la tenue de chaque votation et ses résultats sur une carte, et met à disposition des outils et conseils pour organiser une votation.



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____
Salarié-e du public
Salarié-e du privé
Etudiant-e/lycéen-ne
Retraité-e
Privé-e d'emploi
Lieu de travail ou d'étude : _____
Retrait du projet de loi travail Pour Contre
Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s
 Oui Non
Signature : _____
Commentaires : _____



Un projet attentatoire

La ministre en charge du travail, Myriam El Khomri, a présenté le 24 mars 2016 au Conseil des ministres, le projet de loi visant à instituer de « nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ». Depuis, ce projet a suscité de virulentes critiques et mobilisé organisations syndicales professionnelles, étudiantes et lycéennes ainsi que de nombreuses associations. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce projet attentatoire. La CGT Caisse d'épargne en décrypte pour vous le principal danger...

La ministre du Travail affirme que l'objectif essentiel de son projet de loi est de faciliter la négociation entre les syndicats et le patronat. Qu'en est-il ?

Avec le Code du travail actuel...

Lorsqu'un accord d'entreprise est signé, il trouve deux limites à sa validité. Il ne peut s'appliquer que si les règles qu'il fixe sont plus favorables aux salariés que l'accord de branche professionnelle¹. **C'est la ceinture de sécurité.**

Ensuite, en cas d'absence ou de silence d'un accord de branche, il ne peut s'appliquer que si les règles qu'il fixe sont plus favorables aux salariés que la loi. **C'est l'airbag.**

Avec le projet de loi El Khomri...

Les accords de branche perdent leur caractère protecteur. Ils ne peuvent s'appliquer que lorsqu'un accord d'entreprise ne fixe pas la règle, même si elle est plus défavorable aux salariés que celle de l'accord de branche.

La ceinture de sécurité disparaît.

Les règles protectrices définies légalement sont réduites à leur plus simple expression dans le projet de loi. L'ordre public social, fruit de multiples luttes sociales et politiques pendant plus d'un siècle, cesse de protéger le plus faible.

L'airbag part en fumée.

Comme l'inversion de la hiérarchie des normes est renversée, le principe de faveur est mort. Tout est fait pour que le rapport de force entreprise par entreprise l'emporte sur les branches, sur le national, sur la loi.

L'accord d'entreprise devient la principale source du droit du travail français alors que l'entreprise est le lieu où les salariés sont les plus fragiles, les plus vulnérables au chantage à l'emploi.

Voilà la raison pour laquelle le MEDEF soutient le projet de loi. Il veut négocier avec des salariés sans protection, là où le rapport de forces leur est le plus défavorable.

Les « aménagements » annoncés par le gouvernement, le 14 mars, laissent intact le cœur du projet de loi

Le rapport de forces créé par les 400 à 500 000 manifes-

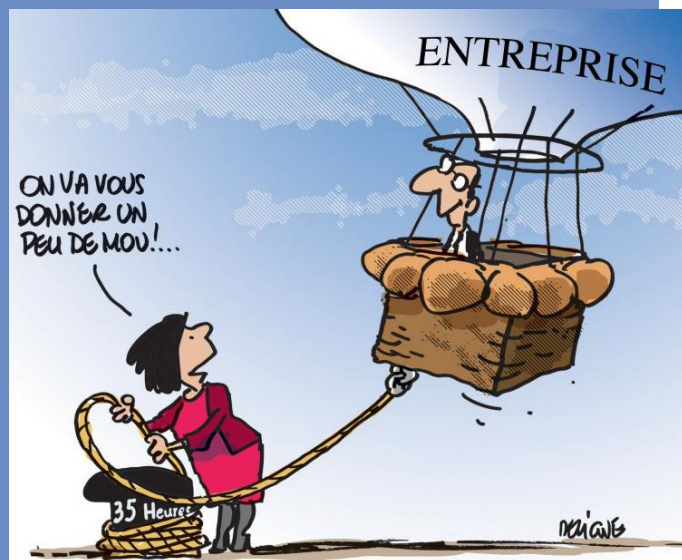
tants du 9 mars, l'activité intense de la jeunesse sur les réseaux sociaux, les 1,3 millions signataires de la pétition « Loi Travail : non merci ! », la très forte opposition au projet de loi, ont obligé François Hollande et Manuel Valls à commencer à reculer.

Ils ont reculé sur quelques points secondaires. Le barème qui devait plafonner les indemnités prud'homales n'est plus qu'« indicatif ». Les critères de licenciements économiques restent tout aussi arbitraires, à une exception près : le juge pourra vérifier si une multinationale n'organise pas artificiellement des difficultés économiques pour une entreprise située en France afin de lui permettre de réaliser des licenciements économiques. Les employeurs des PME de moins de 50 salariés ne pourront pas mettre en place des conventions de forfait-jour sans accord collectif...

Mais ces « aménagements » laissent indemne le cœur du projet de loi, ce qui l'irrigue et le structure : la suppression de la ceinture de sécurité et de l'airbag qui protègent aujourd'hui les salariés.

Ce projet de loi n'est pas amendable : la seule perspective réaliste est son retrait.

François LACOSTE
 Caisses d'Épargne Midi-Pyrénées



¹ La branche professionnelle regroupe toutes les entreprises d'un même secteur d'activité relevant d'une convention collective (ex : Caisse d'épargne ou Banque populaire).